CGSP
FGTB Services Publics
Ensemble, on est plus forts

CGSP-ACOD
IRB-BIG

# SYNDIQUE-TOI à la CGSP !

L'INTERRÉGIONALE DE BRUXELLES DE LA CGSP
LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES SERVICES PUBLICS

www.cgsp-acod-bru.be

ÉDITEUR RESPONSABLE : JEAN-PIERRE KNAEPENBERGHE - CGSP - RUE DU CONGRÈS, 17-19 - 1000 BRUXELLES

# SOMMAIRE


Le mot du Secrétaire général p. 3

Se syndiquer, pourquoi ? p. 4

La CGSP p. 6
L'IRB p. 8

Les secteurs p. 10

ALR-LRB-Bru p. 11
AMiO p. 12
Cheminots p. 13
Culture p. 14
Enseignement p. 15
Gazelco p. 16
Parastataux p. 17
Poste p. 18
TBM (STIB) p. 19
Télécom Aviation p. 20

Demande d'affiliation p. 21
En pratique p. 24

# BIENVENUE

Par les temps qui courent, l'action syndicale est plus que jamais nécessaire et se syndiquer  est toujours aussi important. Dans un qui monde évolue, les défis et les combats changent, mais les enjeux sociaux restent bien réels. Il s'agit de défendre la dignité et la qualité de vie au plus grand nombre grâce à une plus juste répartition des richesses et à des services publics de qualité.

Les gouvernements de droite et l'Europe ultralibérale prétendent nous imposer des politiques d'austérité dont les salaires des travailleurs et les services publics eux-mêmes sont les premières cibles. Réduction du nombre de fonctionnaires, contrats précaires, privatisations partielles ou complètes au détriment des travailleurs et des citoyens.

Or, les services publics sont indipensables au bon fonctionnement de la société.
Dans une démocratie qui se respecte, on ne peut se passer d'écoles, d'hopitaux, de transports, d'énergie, d'administrations performants et accessibles à tous !

La CGSP est  un syndicat de gauche ! C'est dire qu'elle fonde son action sur les valeurs de solidarité, de progrès pour tous, de justice sociale, de fraternité. Pour la défense et la promotion des services publics, la CGSP est un syndicat de combat qui fait preuve de créativité et d'initative et négocie avec fermeté en faveur des affiliés et de la qualité des services.

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez les composantes de la CGSP et les bonnes raisons de se syndiquer.

Jean-Pierre Knaepenbergh,
*Secrétaire général de l'Interrégionale de Bruxelles de la CGSP - février 2013*

## Se syndiquer, c'est faire le choix de la solidarité

C'est en s'associant au sein d'un syndicat que les travailleurs peuvent établir un rapport de force dans leurs relations avec leurs employeurs afin d'obtenir des améliorations de leurs conditions de travail et de salaire ainsi que la défense de leurs droits.

Aujourd'hui encore, c'est ce principe élémentaire qui permet aux syndicats d'obtenir des avancées dans le cadre de négociations avec les employeurs. Les avantages obtenus profitent à tous les travailleurs. Les syndicats sont un contre-pouvoir constructif.

Au-delà de cette dimension collective, la force du nombre permet aussi au syndicat de défendre des situations individuelles en cas d'injustice ou d'abus de la part de l'employeur.

## Se syndiquer, c'est un acte militant

Le syndicat permet au travailleurs de faire entendre leurs voix, de participer à la réflexion et aux décisions qui concernent la vie de leur entreprise ou de leur administration et l'avenir de leur emploi.

Être affilié au syndicat, c'est aussi faire le choix de la démocratie, de la participation et de l'engagement.

Démocratie, car chacun à son mot à dire.

Participation, car pour faire changer les choses, il faut non seulement avoir une conscience sociale, mais aussi agir.

Engagement, car militer c'est aussi s'engager à des degrés divers pour faire aboutir les idées que l'on défend ; par exemple en devenant délégué.

## Se syndiquer,

### • c'est être informé
sur tous les aspects de la fonction publique : les conditions de travail, les nouvelles dispositions en passant par les différents statuts, la rémunération et les pensions.

### • c'est être conseillé
au sujet des formations, du déroulement de la carrière, des examens, des recours, des mutations, etc.

### • c'est être défendu
par son délégué ou par le service juridique lorsque surviennent, par exemple des mesures disciplinaires injustes, des vexations, des menaces, des évaluations négatives, voire du harcelement.

### • c'est être représenté
que ce soit vis-à-vis de l'administration, du pouvoir politique qui représente l'autorité publique, ainsi qu'au sein de l'organisation syndicale.

## Se syndiquer, s' affilier à la CGSP, c'est simple...

- Soit en prenant contact avec le délégué CGSP sur votre lieu de travail
- Soit en s'adressant directement à votre secteur (voir pages 11 à 20)
- Soit via le formulaire de demande sur www.cgsp-acod-bru.be
- Soit en complétant le formulaire de demande détachable en p. 23 et en le renvoyant ou le déposant à la CGSP-Bruxelles.

Sur base de quelques renseignements personnels, votre demande d'affiliation sera en ordre. La cotisation mensuelle est à régler par domiciliation.

En 1945, les diverses centrales syndicales d'obédience socialiste se sont rassemblées au sein de la ***Fédération générale du travail de Belgique*** (FGTB).

La ***Centrale générale des services publics*** (CGSP) est l'une de ces centrales.

De l'État fédéral aux communes en passant par les régions, l'employeur public relève des divers niveaux de pouvoir qui existent dans notre pays. La FGTB est organisée sur le même schéma et présente donc à Bruxelles, en Wallonie comme en Flandre des structures similaires ; il en est de même au sein de ses centrales.

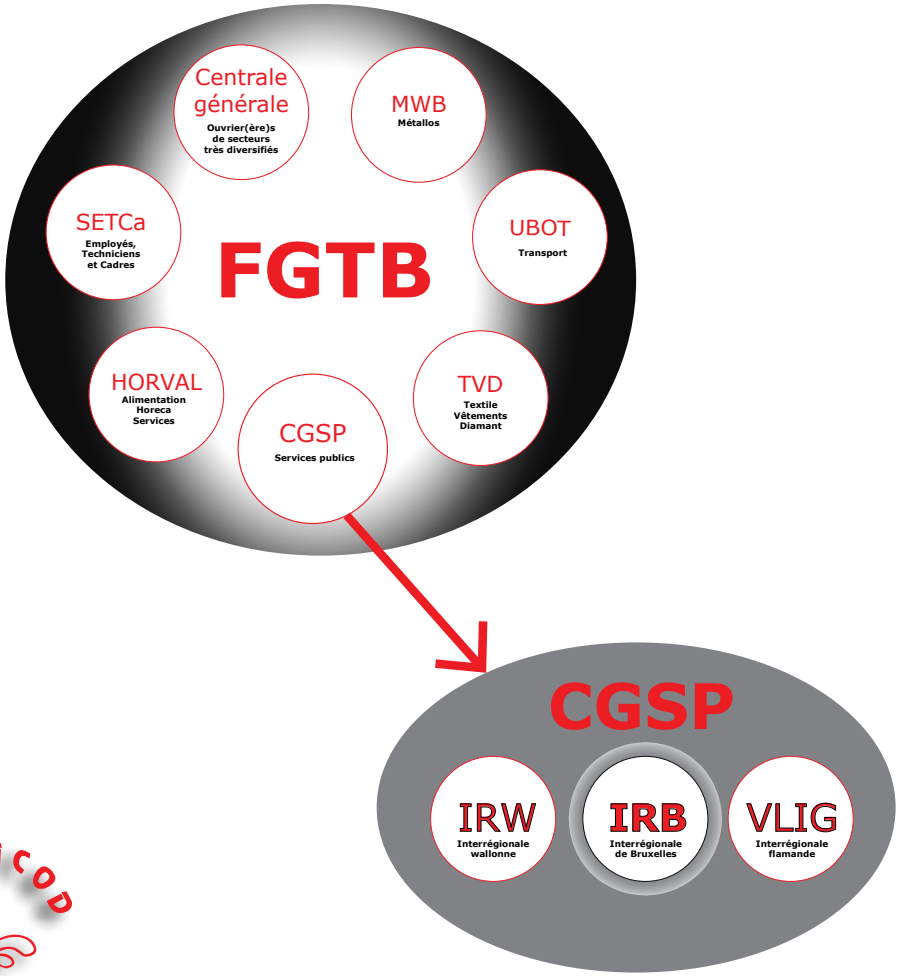

Suivant la même logique, la CGSP est divisée en secteurs professionnels correspondant aux différents services publics existants.

Enfin, pour assurer la proximité avec ses affiliés et coller le plus possible à la réalité du terrain, la CGSP s'organise localement en régionales elles-mêmes regroupées en interrégionales (bruxelloise, flamande et wallonne).

## RÉSOLUMENT DE GAUCHE

- La CGSP participe à la mise en place d'une société plus juste, plus solidaire et plus fraternelle.
- La CGSP prône des services publics forts car ils sont indispensables pour assurer un traitement équitable des citoyens. Ils constituent une voie essentielle de redistribution des richesses.
- La CGSP s'oppose à la libéralisation et à la privatisation des services publics, particulièrement pour les biens collectifs comme l'eau et l'énergie.
- La CGSP rejette la financiarisation de l'économie qui provoque les crises et conduit aux inégalités.
- La CGSP s'inscrit dans une dynamique de coopération syndicale européenne et internationale.
- La CGSP est ouverte à toutes et tous. Une seule exeption à ce principe de tolérance : il n'est pas possible d'être affilié à la CGSP en étant membre ou sympathisant d'un mouvement d'extrême droite.
- La CGSP défend une conception des rapports sociaux et de travail où l'humain et l'intérêt collectif sont les motivations centrales.

Après des années en tant que régionale, la CGSP de Bruxelles a acquis le statut d'Interrégionale à l'occasion du congrès statutaire de 2006. Elle est ainsi devenue, avec les interrégionales flamandes et wallonne, une des trois composantes de la CGSP fédérale.

Elle est installée au 17-19 de la rue du Congrès, au cœur du quartier des institutions de notre pays.

Son champ d'action s'étend sur le territoire de la la Région de Bruxelles-Capitale et concerne tant les institutions de niveau fédéral que régionale et communautaire, jusqu'aux communes et cpas.

Elle rassemble onze secteurs pour lesquels elle organise des services transversaux : bureaux, salles de réunion, matériel, services généraux, communication, etc.

Interrégionale de Bruxelles de la CGSP
rue du Congrès, 17-19
1000 Bruxelles
tél 02 226 13 11 fax 02 219 72 40
**www.cgsp-acod-bru.be**

Chaque secteur veille à la défense des affiliés dans le service public pour lequel ils travaillent.
L'interrégionale (IRB) apporte son concours aux secteurs et propose des services intersectoriels à tous les affiliés.

## Service juridique

En cas de problème (désaccord sur les évaluations, procédures disciplinaires, nominations, licenciements, etc.) avec votre employeur, le service juridique peut vous conseiller et vous assister. C'est en concertation avec votre délégué et votre secteur que les dossiers seront introduits.

## Formations

Pour militer, défendre ses collègues et participer au bon fonctionnement de l'organisation pour laquelle on travaille, il est essentiel de bien comprendre les enjeux et d'être formé aux techniques de communication avec les médias et de négociation avec les employeurs.

## Service chômage

Une permanence chômage est organisée en collaboration avec la FGTB. En cas de perte d'emploi, elle vous aidera pour l'établissement de votre dossier et son introduction auprès des services compétents. Elle se tient le lundi matin (8h à 12h) et le mercredi après-midi (13h à 16h15) à la rue du Congrès.

## Information

Le site Web de l'IRB www.cgsp-acod-bru.be et ses applications mobiles pour smartphones vous tiennent informé de toute l'actulaité syndicale.

En tant que membre de la CGSP, vous recevrez chaque mois le magazine *Tribune* dans votre boîte aux lettres. Vous y trouverez non seulement des articles sur les questions sociales brûlantes, mais aussi des informations utiles sur l'actualité syndicale.

# Les secteurs

L'interrégionale rassemble des secteurs correspondant aux divers services publics et entreprises publiques autonomes établis dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Chacun de ses secteurs a une approche spécifique et est en phase avec l'actualité sociale et organisationnelle des services publics correspondants. Ce sont eux qui négocient avec l'autorité publique ou les directions d'entreprises publiques autonomes.

En Région de Bruxelles-Capitale, les secteurs existent dans les deux rôles linguistiques.

Les secteurs sont au nombre de onze :

- ALR-LRB-Bru (Administrations locales et régionales)
- AMiO (Ministères et administrations)
- Cheminots / Spoor
- Culture / Cultuur
- Enseignement
- Gazelco
- Onderwijs
- Parastataux / Parastatalen
- Poste / Post
- T.B.M. (STIB/MIVB)
- Télecom / Avia /Vlieg

Les administrations locales et régionales (ALR) rassemblent un nombre impressionnant de services publics de la Région de Bruxelles-Capitale dans des domaines très diversifiés qui vont des administrations communales à la police fédérale en passant par les hôpitaux publics.

Présent à tous les niveaux, le secteur est le mieux à même de représenter et de défendre les travailleurs de ces administrations et organismes. En effet, la CGSP siège de plein droit dans les comités de négociation et de concertation où se prennent les décisions sur les règlements de base qui concernent les travailleurs des administrations et organismes en question. Le secteur est également représenté au sein des comités de prévention et de protection au travail.

Le secteur défend tous ses affiliés quelle que soit la nature juridique de leur engagement (statutaires ou contractuels,) la catégorie à laquelle ils appartiennent (ouvriers, employés, techniciens, personnel soignant, etc.) et le régime de leurs prestations (temps plein ou partiel).

## Les administrations locales et régionales

- ***les communes***
- ***les centres publics d'aide sociale***
- ***les zones de police locale***
- ***la police fédérale***
- ***les hôpitaux du réseau public***
- ***l'agence régionale pour la propreté***
- ***le Mont de piété***
- ***la compagnie intercommunale bruxelloise des eaux (Vivaqua)***
- ***les commissions communautaires bruxelloises***
- ***les cuisines bruxelloises***
- ***les maisons de quartiers***
- ***le centre hospitalier VALIDA***
- ***les a.s.b.l. paracommunales***
- ***les intercommunales***

***etc.***



sercrétariat : tél. 02 226 13 30
fax 02 226 13 29
isabelle.agart@cgspacod.be

# AMiO

Le secteur affilie les agents des services publics fédéraux, régionaux ou communautaires qui travaillent dans le Région de Bruxelles-Capitale. Et ce, qu'ils proviennent du sud, du centre ou nord du pays.

Bruxelles étant le siège de nombreux départements, notre structure compte vingt-trois sous-secteurs qui possèdent chacun leur propre comité composé des délégués issus des départements dans lesquels ils travaillent. Leur rôle est de permettre la prise en considération des difficultés rencontrées par nos affiliés et de les répercuter afin de développer des solutions.

Un comité interministériel réunit tous les sous-secteurs pour envisager globalement les problèmes qui se posent afin d'élaborer la politique syndicale à mettre en œuvre face aux différents niveaux de pouvoir.
Le secteur AMiO de l'IRB est ainsi le témoin et le moteur d'un grand foisonnement d'idées et d'actions efficaces au profit de ses affiliés.

## 23 sous-secteurs

- ***Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement***
- ***Budget et Contrôle de la gestion***
- ***Chancellerie du premier ministre***
- ***Fédération Wallonie-Bruxelles***
- ***Cour des Comptes***
- ***Défense***
- ***+ Institut géographique national***
- ***Économie, PME, Classes moyennes et Énergie***
- ***Emploi, travail et concertation sociale***
- ***Établissements scientifiques fédéraux***
- ***Finances***
- ***Intérieur***
- ***Justice***
- ***Loterie nationale***
- ***Militaires***
- ***Mobilité et Transport***
- ***P.A.P.O.*** *(personnel administratif et personnel ouvrier de la Fédération Wallonie-Bruxelles)*
- ***Personnel et organisation***
- ***Politique scientifique***
- ***Région de Bruxelles-Capitale***
- ***Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et environnement***
- ***Sécurité sociale***
- ***Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Économie sociale***
- ***Développement durable***

sercrétariat : Josiane De Droogers
josianne.dedroogers@cgspacod.be
tél 02 226 13 46 - fax 02 219 03 99

CGSP-ACOD IRB-BIG

Le secteur Cheminots de la CGSP de Bruxelles s'adresse à tous les cheminots et cheminotes sans distinction de métier au sein de la SNCB. Il agit dans l'intérêt collectif pour protéger leur statut et améliorer leurs conditions de travail.

Le rôle et l'intervention d'un syndicat puissant est plus que jamais indispensable depuis la mutation en société publique autonome et la filialisation des chemins de fer belges sous pression de libéralisation du rail européen. Le taux de syndicalisation à la SNCB s'élève à 85 % et avec 2/3 des affiliés, la CGSP possède 6 des 10 mandats détenus par les organisations syndicales représentatives. Le secteur Cheminots a son mot à dire pour défendre les travailleurs du chemin de fer et la qualité de ce service public !

Sur le plan individuel, la CGSP Cheminots offre divers services relatifs, par exemple, aux accidents de travail ou sur le chemin du travail ; au respect des éléments de votre rémunération ; à votre défense individuelle auprès de la hiérarchie ; à la défense votre cause au Conseil d'État, ou au Conseil d'appel de la SNCB et, dans certains cas, devant des juridictions judiciaires.

Si la négociation reste la voie privilégiée pour atteindre nos objectifs, nous sommes parfois obligés de recourir au rapport de force (grève) pour faire entendre notre voix.

sercrétariat : tél 02 226 13 15 - fax 02 219 71 68
philippe.peers@b-holding.be

Les travailleurs du secteur culturel connaissent des situations très diverses tant sur le plan de l'activité exercée que sur celui du statut social. Tous s'affilient à la CGSP.

Ils peuvent être musiciens, acteurs, danseurs, techniciens du spectacle, créateurs, etc. Travailler à la RTBF, au Théâtre royal de la Monnaie, au Théâtre national, en free lance, ... ou tout cela à la fois !

Pour mieux répondre à ces réalités très diverses, la CGSP a développé une structure cohérente vis-à-vis des institutions et est représentée au sein des commissions paritaires concernées (227 pour l'audiovisuel ; 303 pour les films ; 304 pour les arts de la scène et la musique et 329 pour le secteur socioculturel).

Ainsi, la CGSP affilie les travailleurs du secteur culturel, les représente et veille sur leurs intérêts professionnels et sociaux.

En outre, La CGSP assiste les artistes dans leurs démarches auprès de l'ONEM ainsi que du service chomage (voir p. 9) et dans le suivi de leur dossier. C'est à cette fin que des permanences (en français, comme en néerlandais) sont organisées dans nos locaux de la rue du Congrès.



culture.bruxelles@cgsp.be
secrétariat (fr.) : Chantal Lolin tél. 02 226 13 81 - fax 02 219 03 99
RTBF : tél. 02 737 20 40 - cgspreyers@skynet.be
arts de la scène : José Granado - tél. 02 226 13 71

La CGSP-enseignement se bat pour une valorisation de la fonction enseignante et mène, avec tous ses affiliés, une lutte collective pour l'amélioration des conditions d'exercice de la profession et la démocratisation de l'enseignement.

Grâce à la mobilisation du monde enseignant, des pertes d'emplois ont pu être évitées, les conditions de travail ont pu être améliorées et des restrictions budgétaires ont pu être limitées.

***Les affiliés de la CGSP-enseignement bénéficient :***

- **d'une aide personnalisée et efficace dans leur recherche d'un emploi ;**
- **d'une prise en charge active de leurs difficultés personnelles (traitement, chômage, allocations, pensions, etc.) ;**
- **d'une aide technique et d'une information précise au sujet de leur métier (congés, interruptions de carrière, disponibilités,…) ;**
- **d'un soutien afin d'empêcher toute décision arbitraire à leur encontre ;**
- **si nécessaire, d'une assistance juridique (devant les tribunaux ou les diverses chambres de recours) ;**
- **d'un suivi et d'un contrôle dans le cadre des opérations de statutarisation (désignations, nominations, réaffectations, …) ;**
- **d'une gestion individualisée des accidents du travail.**

sercrétariat : tél 02 226 13 37 - fax 02 226 13 27
valerie.denayer@cgsp.be
eric.boonen@cgsp.be

# GAZELCO

Gazelco est le secteur de la CGSP qui affilie les travailleurs du gaz et de l'électricité. Il défend depuis plus de 50 ans les intérêts des travailleurs des entreprises et des organismes de production, de coordination, de transport et de distribution d'énergie.

Aujourd'hui, ces entreprises et sociétés dépendent du patronat privé et ses travailleurs sont donc soumis à la législation du secteur privé. Pourtant, l'énergie étant un besoin essentiel, il est du ressort des pouvoirs publics de l'encadrer et, pour cette raison, Gazelco fait bien partie de la Centrale générale des services publics.

Gazelco est représentatif au sein du conseil d'entreprise (CE) comme au comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT). Le poids de la CGSP dans les entreprises de gaz et d'électricité en fait un partenaire incontournable dans les négociations de conventions collectives de travail ou accords collectifs.

**Le secteur Gazelco**

- ***fournit une documentation importante relative à divers domaines (échelles de traitements, régimes de pensions, etc.) ;***
- ***défend collectivement les travailleurs (pour le respect des lois et arrêtés les concernant) ;***
- ***défend ses affiliés auprès des dirigeants et responsables du lieu de travail, auprès des autorités de tutelle, auprès des cours et tribunaux, auprès des organismes officiels (allocations familiales, etc.).***



coordinateur : Olivier Renard
sercrétariat : tél 02 226 13 32 - fax 02 219 72 40
martine.bruyninckx@cgspacod.be

Le secteur CGSP Parastataux Bruxelles - aussi dénommé PARABRU – regroupe, les travailleurs de l'ensemble des parastataux (organismes dépendant du fédéral) ; pararégionaux (organismes dépendant d'un gouvernement régional) ; paracommunautaires (organismes dépendant d'un gouvernement communautaire) ; de même que les organismes publics, agences, instituts… créés par les autorités fédérales, régionales et communautaires qui ont leur siège sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cela représente une soixantaine d'organismes dépendants de divers niveaux de pouvoir.

***Organismes parastataux :***

- ***les institutions de sécurité sociale*** **dont l'Office national des pensions (ONP) ; l'Office national de sécurité sociale (ONSS) ; l'Office national de l'emploi (ONEM) ; l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)...**

- ***les parastataux, organismes, instituts, agences fédérales*** **dont l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ; le Palais des Beaux-arts (BOZAR) ; FEDASIL ; l'Agence fédérale de contrôle nucléaire ; le Bureau du Plan…**

- ***les pararégionaux, organismes publics, instituts et agences de la Région de Bruxelles-Capitale*** **dont le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) ; l'Office régional bruxellois de l'emploi (ACTIRIS) ; l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) ; le Port de Bruxelles…**

- ***les pararégionaux de la Région wallonne*** **: Agence wallonne à l'exportation et aux investissements (AWEX) ; Wallonie-Bruxelles International (WBI)…**

- ***les paracommunautaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles*** **: Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ; Fonds de la recherche scientifique (FNRS)… ainsi que le personnel technique et administratif de l'ULB.**



sercrétariat : Amal Ben Hamou
tél 02 226 13 69
bxlpar@cgspacod.be

# Poste

La poste est l'un des services publics emblématiques.

La CGSP affilie donc les postiers quel que soit la fonction qu'ils exercent dans l'entreprise. Elle est la principale organisation syndicale représentative du personnel au sein de la commission paritaire de bpost où elle détient quatre des neuf mandats syndicaux.

Au cours de ces dernières années, le secteur postal a évolué dans un environnement hostile : depuis le 1er janvier 2011 le marché est totalement libéralisé et soumis à une rude concurrence. Par ailleurs, la contraction des volumes, la substitution électronique, l'introduction de nouvelles techniques de gestion et d'organisation, entre autres, sont à l'origine de difficultés et de tensions pour le personnel comme pour l'entreprise.

Dans ce contexte difficile, la CGSP reconnaît la nécessité de moderniser la poste, ce qui engendre d'inévitables réorganisations. Mais elle reste très attentive à la validité des changements mis en œuvre et n'est pas disposée à tout accepter. Au contraire, elle propose et défend des alternatives plus favorables à l'entreprise et à ses travailleurs tant auprès du management de bpost qu'auprès des responsables politiques.

tél 02 226 13 59
pierre.vanbrussel@cgsp.be

Le secteur TBM (Tram Bus Métro) affilie les travailleurs les transports en commun de notre Région de Bruxelles-Capitale, mieux connus sous le nom de STIB.

Avec ses quelque 7000 agents, la STIB est un employeur majeur dans la région. L'effectif est un panaché de nationalités et d'âges où les chauffeurs et les techniciens sont logiquement les catégories d'agents les plus représentés. Ils sont encadrés par nombre de collaborateurs administratifs, assurant le bon fonctionnement des services.

Avec ses 3000 affiliés, la CGSP est le syndicat le plus important au sein de la STIB. À ce titre, elle occupe une grande partie des sièges au sein du Conseil d'entreprise (CE) et du Comité pour la protection et la prévention au travail (CPPT). Ses représentants y sont élus à l'issue des élections sociales qui sont organisées tous les 4 ans.

Sur chaque lieu de travail la CGSP compte au moins un délégué qui est le relais d'information et qui assure les communications entre les travailleurs et le syndicat. Ils sont eux-mêmes soutenus dans leur rôle par cinq permanents représentant les différentes catégories de travailleurs et deux employées administratives.

Avec une telle équipe, le secteur TBM met tout en œuvre pour obtenir les meilleures conditions de travail et de bien-être pour les travailleurs de la STIB.

CGSP - rue du Congrès 17-19 - 1000 Bruxelles - tél. 02 226 13 19/73
STIB - rue Royale 76 - 1000 Bruxelles - tél.02 515 30 51/2/3/4

# Télécom - Aviation

Le secteur Télécom/Aviation regroupe tous les affiliés(e)s CGSP, actifs, non-actifs, pensionné(e)s ou veuf(ve)s d'agent ou de pensionnés statutaires et contractuels des entreprises et/ou organismes chargés de l'exploitation, de la réglementation dans le domaine des télécoms et de la navigation aérienne, y compris les succursales et autres subdivisions de ces entreprises et /ou organismes.
Il s'agit de :

- Belgacom s.a.
- Belgocontrol (contrôle aérien)
- BAC (Brussel Airport Company
- IBPT (régulateur pour le secteur des télécoms).

Dans ces entreprises et/ou organismes, le secteur Télécom/Aviation représente les travailleurs au sein :

1. des comités de concertation, sur le lieu de travail ou face à la direction.
2. des comités de négociation, pour les problèmes spécifiques.
3. de la commission paritaire des entreprises publiques autonomes.
4. du comité commun à l'ensemble des services publics.

Le service aux affiliés reste prioritaire.

- Le secteur Télécom/Aviation vous informe sur vos conditions de travail, vos droits et sur le bien-être au travail.
- Il vous informe sur l'oraganisation d'examens et la disponibilité d'emplois.
- Il vous défend en cas de problème d'ordre disciplinaire, en cas de désaccord sur votre évaluation ou si vous avez été victime d'une procédure injuste.



secrétaire : Danielle Vanderhagen - tél 04 77 69 40 35 - danielle.vanderhagen@cgsp .be
président : Marc Béacq (FR) - tél 04 75 21 59 25 - marc.beacq@cgsp.be
vice-présidente : Karine Cloet (NL) - tél 04 79 77 45 84 - karine.cloet@cgsp.be
secrétaire fédéral : Éric Halloin - tél 04 76 33 92 51 - eric.halloin@cgsp.be

# Formulaire de demande d'affiliation

**Pour s'affilier, il existe plusieurs possibilités :**

- prendre contact avec le délégué CGSP sur votre lieu de travail
- s'adresser directement à votre secteur (voir pages 11 à 20)
- remplir formulaire de demande sur
  www.cgsp-acod-bru.be/forms/S-affilier_f1.html
- **compléter le formulaire de demande détachable au verso de cette page et le renvoyer ou le déposer à la CGSP-Bruxelles.**

**CGSP Bruxelles**
**rue du Congrès, 17-19**
**1000 Bruxelles**

CGSP-ACOD
IRB-BIG

# Demande d'affiliation

*En adhérant à la CGSP, je m'engage au nom des principes démocratiques de fraternité, d'égalité et de liberté, dans un esprit de pluralisme, à combattre avec mon organisation syndicale le fascisme, le racisme, la xénophobie, toute forme d'intégrisme ainsi que toute forme d'exclusion économique, sociale, culturelle et philosophique.*

Afin de vous orienter vers le secteur qui va vous affilier, merci de nous fournir les renseignements suivants :

NOM : __ __ __ __ __ __ __ __ __

Prénom : __ __ __ __ __ __ __ __ __

date de naissance : __ __ __ __ __ __ __

adresse e-mail : __ __ __ __ __ __ __ __ __

adresse : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

code postal : __ __ __ __

localité : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

où travaillez-vous ? (soyez précis svp) : __ __ __ __ __

__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

région où se situe le lieu de travail : Bruxelles / Flandre / Wallonie

situation administrative : __ __ __ __ __ __ __ __

durée du travail : __ __ __ __temps plein temps partiel

Je suis informé(e) que les données qui figurent dans le présent formulaire d'inscription sont reprises et conservées dans le registre informatisé des affiliés de la C.G.S.P. Je n'exprime à cet égard aucune objection, puisque la C.G.S.P. utilisera exclusivement ces données à des fins conformes à l'affiliation tant à la C.G.S.P. qu'à la F.G.T.B. dont elle fait partie, comme le prévoit la loi du 8 décembre 1992. De surcroît, j'ai le droit d'accéder à ces données et de les corriger et la possibilité d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès du Registre public de la Commission pour la protection de la vie privée.

# NOTES

# En pratique

- ADRESSE : CGSP Bruxelles
  rue du Congrès, 17-19
  1000 Bruxelles
- TÉLÉPHONE (CENTRAL) : 02 226 13 11
- FAX : 02 219 72 40
- NOS BUREAUX SONT OUVERTS
  - du lundi au jeudi de 8h à 16h30
  - le vendredi de 8h à 11h30

- TRANSPORTS EN COMMUN
  train : Gare centrale
  metro Madou
  trams 94 arrêt Congrès
  bus 29 - 63